



**Article 7. Délai de rétractation :**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

**Article 8. Interruption de stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Dans les 15 jours précédents le stage : 75 % du coût total de la formation soit 825 €
- En cours de stage : la totalité du coût de la formation

**Droit applicable-Litiges éventuels :**

Le droit applicable à la présente convention est le droit français. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention, qui ne pourra être réglée à l'amiable, sera soumis à la décision du Tribunal de commerce dont dépend le siège social de la Sarl Gayaveda Studies. La présente convention et ses annexes expriment l'intégralité de l'obligation des parties, annulent et remplacent tous les accords, correspondants ou écrits antérieurs.

**Lieu de formation :** 4, impasse Balzac 37700 Saint Pierre des Corps (les modules théoriques et pratiques sont susceptibles d'être déplacés au Centre de Formation de Nouzilly pour l'accueil d'un groupe de stagiaires supérieur à 6 personnes).

**9. Pour valider votre inscription :**

- Contrat formation dûment rempli et signé
- 1 chèque d'acompte de 330 € encaissé à réception du courrier et un chèque de 770 € encaissé 5 jours avant le début des cours.
- Adresse d'envoi du courrier : Caroline Henry, 4 impasse Balzac 37700 Saint Pierre des Corps

Fait en double exemplaire, 4 impasse Balzac 37700 Saint Pierre des Corps

le...../...../.....

Pour le stagiaire (nom et prénom)

La formatrice Caroline Henry